

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-neuvième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 22 – 25 avril 2003

Questions stratégiques et administratives

Processus d'examen des questions techniques d'application

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES D'APPLICATION

1. Le présent document a été préparé par un groupe de travail de la 49^e session du Comité permanent constitué pour établir le mandat et l'agenda du groupe de travail intersessions sur les questions techniques d'application, comme indiqué dans la décision 12.23.
2. Comme en a décidé le Comité permanent, le groupe de travail conduira ses travaux par courriel.
3. Le groupe travaillera en anglais, la traduction des courriels n'étant pas pratique.
4. Les Etats-Unis d'Amérique ont accepté d'assurer la présidence jusqu'à ce qu'un président et un vice-président aient été élus par le groupe de travail.

Membres et suppléants

5. Les représentants régionaux au Comité permanent consulteront les Parties de leur région et sélectionneront les membres du groupe de travail sur la base de la même représentation régionale que celle du Comité. Le nombre de membres du groupe de travail sera le même que le nombre de membres régionaux et de suppléants du Comité permanent, soit 28 au total.
6. Les membres et les suppléants sélectionnés seront des personnes ayant une expérience technique pratique de la mise en œuvre de la CITES, telles que les cadres des organes de gestion ou des douanes.
7. Dès que possible, mais au plus tard le 31 mai 2003, les représentants régionaux au Comité permanent fourniront au président par intérim le nom des membres sélectionnés, le pays qu'ils représentent, leur adresse électronique, et un bref synopsis sur les connaissances ou expérience du membre en matière d'application de la CITES. Ces synopsis aideront le groupe de travail à élire un président et un vice-président.
8. Le groupe de travail commencera son activité le 31 mai 2003.

Président et vice-président

9. Le président par intérim fournira au groupe de travail la liste de tous les membres régionaux, leur adresse électronique, et un synopsis sur leurs qualifications. Le groupe de travail élira

ensuite son président et son vice-président. Dès leur élection, le président et le vice-président assumeront la responsabilité du groupe de travail.

10. Dès que possible après la 49^e session du Comité permanent, le président par intérim consultera le Président du Comité pour les animaux et la Présidente du Comité pour les plantes au sujet de la procédure pour obtenir leur avis et fourniront au groupe de travail un résumé sur ces consultations.
11. Dès que possible après l'élection du président et du vice-président, le groupe de travail finalisera la procédure de consultation des comités techniques et décidera, s'il y a lieu, de la manière de consulter d'autres experts, y compris des organisations non gouvernementales ayant des connaissances en matière d'application.
12. Le président et le vice-président du groupe de travail fixeront des délais qui ne seront pas inférieurs à 10 jours de travail pour les réponses aux questions discutées.

Tâches

13. Le groupe de travail devra:
 - a) au 15 mai 2003 (ou dès que les membres auront été choisis) avoir reçu du président par intérim, une liste des questions techniques d'application déjà posées par les Parties mais qui ne sont pas encore résolues;
 - b) au 15 juin 2003, avoir finalisé cette liste;
 - c) au 30 juin 2003, avoir déterminé des grandes catégories de questions techniques d'application (fonctionnement, administration, gestion, etc.);
 - d) au 15 septembre 2003, avoir mis au point un mécanisme d'échanges pour traiter les questions techniques d'application qui sont soumises au Comité permanent;
 - e) au 31 décembre 2003, avoir testé ce mécanisme d'échanges pour au moins un exemple d'une des catégories de questions techniques d'application évoquées ci-dessus au paragraphe b);
 - f) soixante jours avant la 50^e session du Comité permanent, avoir soumis au Secrétariat un rapport d'activité avec des recommandations pour examen et discussion au Comité permanent; et
 - g) aider le président du Comité permanent, sur demande, à préparer un rapport pour la 13^e session de la Conférence des Parties, comme requis dans la décision 12.23.

Offres d'assistance technique

14. Les Etats-Unis Amérique étudieront la possibilité d'établir un *listserver* pour faciliter la communication du groupe de travail par courriel et feront rapport à ce sujet.
15. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se renseignera sur le coût de créer un «Forum de discussion» pour y convoquer une ou plusieurs réunions virtuelles du groupe de travail, et fera rapport à ce sujet. Ce rapport indiquera le matériel informatique minimum nécessaire à chaque membre du groupe pour qu'il puisse participer aux réunions virtuelles. Le groupe de travail déterminera si cette méthode de travail, venant s'ajouter à la communication régulière par courriel, est pratique et financièrement acceptable.